

GUIDE DE LECTURE

VAE BEES1

VOL LIBRE

CONSIGNES DE LECTURE

Ce tableau comporte de gauche à droite 4 colonnes:

Colonne activités: il s'agit des activités professionnelles de référence que l'animateur concerné réalise, et pour lesquelles il développe des compétences certifiées par la réussite à l'épreuve concernée. Pour la clarté de l'élaboration, les activités s'énoncent à l'aide d'un verbe d'action et de compléments. Exemple : « initier au trampoline tous publics ».

Colonne tâches: les tâches sont des sous- éléments concrets de l'activité professionnelle. Exemple: Pour l'activité « initier au trampoline tous publics », une des tâches : « recueillir des informations sur les publics et leurs caractéristiques ».

Colonne compétences: les compétences citées ici sont celles qui sont actées par l'épreuve concernée. En conséquence, la validation de l'épreuve implique que le candidat doit être capable de les réaliser de manière permanente au niveau décrit.

Colonne observations / commentaires: elle indique pour mémoire des références pouvant être utiles au jury ou des précisions quant aux compétences attendues du professionnel.

**Arrêté du 6 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 4 juin 1996 fixant les conditions
d'obtention de la formation spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du
premier degré, option vol libre**

Art. 6- Aux 1 et 2 du « III. Dispenses » de l'annexe I « Test de sélection » de l'arrêté du 4 juin 1996 précité, **au lieu de « deux dernières années » et « 900 points au total de trois manches courues » lire respectivement « cinq dernières années » et « 1500 points au total de trois manches courues en compétitions régionales B ».**

Art. 7. – Après l'article 11, il est inséré un article 11-1 ainsi rédigé :

« *Art. 11-1.* – Le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option vol libre, peut être obtenu en totalité par la voie de la validation des acquis de l'expérience dans les conditions suivantes :

a) Le candidat doit satisfaire à **l'exigence technique préalable requise pour accéder au stage et à l'examen de préformation**, telle que définie à l'annexe I du présent arrêté ;

b) Le candidat doit obligatoirement **avoir suivi avec succès la partie du programme de formation constituée par l'UF 2 “Pratique du vol biplace”**, dûment validée en application de l'article 10 du présent arrêté, sauf allègement de la formation et dispense de la validation en application des dispositions figurant au 3 de l'annexe IV du présent arrêté.

La validation de l'unité de formation N° 2 permet l'obtention de l'épreuve C “Epreuve technique”.

c) En outre, le candidat doit avoir fait l'objet **d'une mise en situation professionnelle reconstituée à travers deux études de cas portant sur la sécurité de la pratique dans son encadrement**, telles que définies à l'annexe VII du présent arrêté.

La validation séparée de chacune des deux études de cas de cette mise en situation professionnelle reconstituée permet l'obtention de l'épreuve B “Epreuve pédagogique”. »

Epreuve Générale

Activités	Tâches	Compétences « métier » validées par l'épreuve	Commentaires / observations
<p><u>ASSURER LA SECURITE DES PRATIQUANTS</u></p>	<p>Repérer dans l'environnement de pratique les éléments pertinents concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la météorologie - l'aérogologie - la topographie du site 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser des connaissances théoriques en rapport avec la pratique, dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> . la météorologie- aérogologie . L'aérogodynamique -mécanique de vol . La technologie du matériel et sécurité . Le pilotage . La réglementation ▪ Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les pratiquants et les tiers 	<p>Epreuves écrite et orale</p>
	<p>S'assurer de la fiabilité du matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliciter les normes relatives aux différents matériels ▪ Expliciter la méthode de contrôle du matériel 	
	<p>Organiser les secours</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les procédures de déclenchement des secours ▪ Décrire les règles fondamentales pour sécuriser la zone d'intervention 	
<p><u>ENSEIGNER L'ACTIVITE A TOUS PUBLICS</u> (adultes, jeunes, spécifiques) <u>ET EN TOUTES STRUCTURES</u> (école de vol libre, club, autres)</p>	<p>Organiser son activité d'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choisir le matériel adéquat pour chaque élève : PTV, comportement, homologation... ▪ Maîtriser la logistique 	<p>Epreuve orale</p>
	<p>Proposer des contenus d'enseignement et des progressions pour des publics variés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en relation les étapes, les objectifs et les contenus de la progression FFVL, avec les connaissances théoriques mobilisées dans les thèmes de réflexion. 	<p>Epreuve écrite</p>

<u>PRATIQUER LE VOL BIPLACE</u>	Organiser le vol biplace dans le cadre de baptêmes ou de bi pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire le cadre juridique de la pratique du biplace ▪ Prendre en compte les spécificités liées à l'activité biplace, notamment au niveau matériel 	Epreuves orale et écrite
<u>PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE</u>	Participer à la gestion et à la promotion de la structure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer les formalités administratives concernant son emploi dans le respect du cadre juridique ▪ Evaluer le coût réel d'une prestation, d'un stage 	Epreuve orale
	Se situer dans l'environnement de la structure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser des connaissances relatives, aux milieux et à l'environnement économique et social liés au vol libre. 	Epreuve orale
<u>CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DU VOL LIBRE</u>	Former des pilotes soucieux du respect des règles de pratique de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmettre les informations réglementaires utiles aux publics ▪ Informer sur les exigences et les risques liés à la pratique du vol libre. 	Epreuve orale
	Communiquer sur l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter son discours aux publics et interlocuteurs ▪ Présenter les autres activités du vol libre (Cerf-volant, Kite) 	Epreuve orale

Epreuve pédagogique

Activités	Tâches	Compétences « métier » validées par la mise en situation	Commentaires / observations
<p><u>ASSURER LA SECURITE DES PRATIQUANTS</u></p>	<p>Repérer dans l'environnement de pratique les éléments pertinents concernant la météorologie, l'aérologie et la topographie du site, la réglementation locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser les informations météorologiques et aérologiques ▪ Prendre en compte les données topographiques, aérologiques et la réglementation locale. ▪ Prévoir l'évolution des conditions ▪ Evaluer les capacités immédiates des élèves dans les domaines pratique, théorique et mental et leur évolution au fil de la progression ▪ Utiliser les outils d'évaluations à disposition (passeport de vol libre, autres) ▪ Evaluer son état immédiat (fatigue, mental) ▪ Prendre en compte ses limites ▪ Intégrer dans son intervention les caractéristiques du matériel et les conséquences pour son utilisation ▪ Evaluer en permanence l'évolution des facteurs liés à l'environnement et ceux liés aux élèves. ▪ Adapter le matériel, les pentes écoles ou sites de vol en fonction des caractéristiques des élèves et de l'aérologie. 	<p>Le candidat doit avoir fait l'objet d'une mise en situation professionnelle reconstituée à travers deux études de cas portant sur la sécurité de la pratique dans son encadrement, telles que définies à l'annexe VII du présent arrêté.</p> <p>La validation séparée de chacune des deux études de cas de cette mise en situation professionnelle reconstituée permet l'obtention de l'épreuve B "Epreuve pédagogique". »</p> <p style="text-align: center;">ANNEXE VII</p> <p>VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE Mise en situation professionnelle</p> <p>La mise en situation professionnelle reconstituée consiste en deux études de cas en salle :</p>
	<p>Identifier les niveaux de compétence des pratiquants</p>		
	<p>Identifier son propre niveau de compétences</p>		
	<p>S'assurer de la fiabilité du matériel</p>		
	<p>Prévoir l'adéquation environnement - matériel - élève</p>		
<p><u>ENSEIGNER L'ACTIVITE A TOUS PUBLICS</u> (adultes, jeunes, spécifiques) <u>ET EN TOUTES STRUCTURES</u> (école de vol libre, club, autres)</p>	<p>Organiser son activité d'enseignement : -préparer le matériel -utiliser les outils pédagogiques- -organiser la logistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les matériels disponibles, leurs spécificités ▪ Maîtriser le fonctionnement et l'usage pédagogique des radios ▪ Repérer les possibilités et les contraintes logistiques ▪ Optimiser les modes de déplacements 	<p>1) Analyse d'une séquence filmée (ou autre support audiovisuel) illustrant une situation d'incident de manoeuvre de l'aile, ou de pilotage au sol ou en vol, mettant en cause un ou plusieurs élèves en formation. L'analyse technique de la séquence doit pouvoir permettre d'évaluer les</p>

	<p>Conduire un projet d'enseignement de la découverte au Brevet de Pilote Confirmé</p> <p>Proposer des formations et des progressions de vol libre pour des publics variés</p> <p>Encadrer un ou plusieurs élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les étapes de la progression en vol libre - Comprendre les attentes et les besoins des différents publics - Evaluer les niveaux des élèves dans les quatre domaines (mental, analyse, technique, cadre de pratique) - Choisir des situations pédagogiques pertinentes dans un environnement adapté - Faire progresser tous les élèves en sécurité - Evaluer le niveau de réussite des élèves et leurs acquisitions réelles <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les raisons de l'échec - Remédier à l'échec - Prendre en compte le mental des élèves - Animer une séance de théorie au niveau des élèves - Organiser des groupes de niveau - Individualiser son enseignement - Donner des consignes d'organisation claires - Donner des consignes d'exécution claires - Faire preuve de vigilance à l'aspect sécurité - S'adapter aux évolutions de l'environnement de pratique (aérologie, niveau et fatigue des élèves) 	<p>connaissances et les savoir-faire professionnels du candidat, au moyen d'une mise en oeuvre contextualisée à partir d'une situation concrète, relatifs à la sécurité des pratiquants dont il aura la charge, en faisant référence à ses expériences vécues.</p> <p>L'analyse doit comporter ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - une observation précise de la situation ; - une identification des causes possibles de l'incident (prise en compte des facteurs humains, techniques et environnementaux de la situation) ; - des propositions de solutions permettant d'éviter sa survenue ; - la conduite à tenir par l'enseignant pour remédier à une telle situation et gérer l'incident. <p>La première étude de cas est organisée comme suit :</p> <p>Durée : 10 minutes de vision et d'exploitation du support par le candidat, 20 minutes d'exposé dans la continuité suivi de 15 minutes d'entretien.</p> <p>2) Mise en oeuvre d'une démarche pédagogique à travers l'analyse de la description littérale d'une situation d'incident ou d'accident survenu au cours d'une</p>
	<p>Travailler en équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à la définition et la répartition des rôles et des responsabilités ▪ Tenir un poste ▪ Se coordonner avec un second enseignant dans le cas d'un fonctionnement en doublette 	

	Evaluer son action pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser de façon critique sa prestation ▪ Identifier les points positifs et négatifs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les analyser pour en retirer de l'expérience 	séquence d'enseignement, d'entraînement ou d'animation. Cette étude de cas, tirée au sort parmi plusieurs situations répertoriées et à survenue fréquente, doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à gérer les situations pouvant mettre en jeu l'intégrité physique et morale des pratiquants dont il aura la charge dans une activité professionnelle. La seconde étude de cas est organisée comme suit : Durée : 30 minutes de préparation, 15 minutes d'exposé suivi de 15 minutes d'entretien. BOJSVA N° 13
--	---------------------------------------	--	---

<u>PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE</u>	Participer à l'organisation des plannings	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesurer les contraintes spécifiques à chaque niveau de stage 	
	Participer à la gestion du matériel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le suivi du matériel, entretien, révision, renouvellement ▪ Assurer une veille informative sur l'évolution du matériel ▪ Conseiller pour l'utilisation de nouveaux matériels ▪ Argumenter les choix pour l'utilisation de nouveaux matériels 	

	<p>Participer aux réunions et bilans</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'impliquer dans la réflexion pédagogique ▪ Formaliser les documents pédagogiques 	
	<p>Participer à la gestion et la promotion de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer le coût réel d'une prestation, d'un stage ▪ Participer aux actions de promotion, à la recherche de clientèle 	
<p><u>CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DU VOL LIBRE</u></p>	<p>Participer au développement du nombre de licenciés pratiquants</p> <p>Encadrer des publics particuliers - jeunes, - mobilité réduite, - autre handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montrer par sa propre pratique une image sérieuse de l'activité ▪ Communiquer sur l'activité afin de susciter l'envie d'essayer ▪ Fidéliser les pratiquants en leur proposant le mode de pratique qui leur convient et en leur en faisant découvrir d'autres ▪ Présenter les autres activités du vol libre (Cerf-volant, Kite, Delta) ▪ Envisager les évolutions possibles du milieu ▪ Adapter sa méthode pédagogique aux contextes et publics particuliers

Epreuve technique

Activités	Tâches	Compétences « métier » validées par l'épreuve	Commentaires / observations
<p><u>ASSURER SA PROPRE SECURITE</u></p>	<p>Repérer dans l'environnement de pratique les éléments pertinents concernant la météorologie, l'aérogologie et la topographie du site, la réglementation locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser les informations météo et aérogologiques recueillies ... ▪ Confronter les données générales avec les informations visuelles sur le site ▪ Prévoir l'évolution des conditions sur le site ▪ Repérer l'adéquation profil de pente / aérogologie ▪ Gérer la présence des autres utilisateurs et spectateurs ▪ Evaluer son propre niveau de compétence du jour (fatigue, motivation, disponibilité, contrariété) ▪ Respecter ses limites 	<p>Le candidat doit obligatoirement avoir suivi avec succès la partie du programme de formation constituée par l'UF 2 "Pratique du vol biplace", dûment validée en application de l'article 10 du présent arrêté, sauf allègement de la formation et dispense de la validation en application des dispositions figurant au 3 de l'annexe IV du présent arrêté.</p> <p>La validation de l'unité de formation N° 2 permet l'obtention de l'épreuve C "Epreuve technique"</p>
	<p>S'assurer de la fiabilité du matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser le matériel en fonction de ses caractéristiques techniques ▪ Effectuer une visite prévol (secours, voile, sellette) 	
<p><u>ENSEIGNER L'ACTIVITE A TOUS PUBLICS</u></p>	<p>Communiquer de façon pertinente sur l'activité à l'intérieur et à l'extérieur de la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser des connaissances théoriques dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> . La technologie du matériel et sécurité . Le pilotage . La réglementation 	

<p><u>PRATIQUER L'ACTIVITE</u></p>	<p>Pratiquer l'activité en vol solo</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser le matériel pour sa propre pratique de façon efficace et pertinente ▪ Démontrer une succession de gestes techniques élémentaire et affinés de la progression FFVL ▪ Gérer des incidents de vol simples 	
	<p>Pratiquer l'activité en vol biplace</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la sécurité des passagers ▪ Organiser la pratique ▪ Gérer le vol ▪ Pour le bi pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> - évaluer les compétences de l'élève - identifier l'état émotionnel de l'élève - définir les objectifs du vol - faire le briefing - gérer le pilotage en doublette (décollage, vol et atterrissage selon le cas) - débriefing le vol ▪ Pour le Baptême : <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux attentes du passager dans la mesure du possible (sécurité) - identifier l'état émotionnel du passager - gérer le stress du passager - briefing du vol et consignes de sécurité (gonflage, décision, course ou arrêt) - adapter son pilotage (au décollage, en vol et à l'atterrissage) à l'emport d'un passager novice 	
<p><u>CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DU VOL LIBRE</u></p>	<p>Montrer un comportement sérieux et responsable dans son intervention éducative et technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montrer par sa propre pratique une image sérieuse de l'activité ▪ se positionner en référent en matière de respect de la réglementation générale, locale et de l'environnement de pratique. 	